

**AVIS D'APPEL A PROJET NATIONAL PORTANT CREATION DES
DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE GLOBALE DU
PSYCHOTRAUMATISME**

Autorité compétente pour l'appel à projet :

Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cédex

Direction en charge de l'appel à projet:

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)
Pôle animation de la politique régionale de l'offre et des parcours de santé

Adresse courriel : mentionnant dans l'objet du courriel la référence à l'appel à projet national « des dispositifs de prise en charge globale du psychotraumatisme »

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Adresse courriel pour toute question relative à l'appel à projet :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Adresse postale : Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie
AAP – SANITAIRE
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

CLOTURE DE L'APPEL A PROJET: 10 septembre 2018

Objet de l'appel à projet

En lien avec la stratégie quinquennale nationale de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (2017-2019), le présent appel à projet (national) vise à identifier 10 dispositifs spécialisés dans la prise en charge globale du psycho traumatisme pour tout type de victime.

L'appel à projet s'adresse à des acteurs diversifiés (établissements de santé, centres de santé, maisons de santé pluridisciplinaires, associations...), qui sont incités à se regrouper pour proposer un projet répondant aux besoins de tous les types de victimes et correspondant à un large territoire au sein de la région. Les dispositifs identifiés devront répondre aux critères attendus et développés au niveau du cahier des charges des dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme (missions de prise en charge globale, d'animation des compétences sur un territoire et fonction de ressource et d'expertise concernant le psychotraumatisme).

Le projet peut associer une pluralité d'acteurs mais il est porté par un établissement qui conventionnera avec l'Agence Régionale de Santé pour l'octroi du financement.

A cet effet, une enveloppe nationale est prévue à hauteur de 4 millions d'euros en année pleine, correspondant à titre purement indicatif à environ 400 000 euros par dispositif.

Les modalités d'identification de ces dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme sont décrites dans l'instruction N° DGOS/R4/2018/150 du 19 juin 2018 relative à l'appel à projet national pour l'identification de dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme et ses annexes.

1- Sollicitation de précisions complémentaires :

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au 18 juillet 2018 au plus tard, par messagerie à l'adresse suivante :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Une réponse sera ainsi apportée aux candidats par le biais d'une foire aux questions qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse ci-dessous :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

2- Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets :

Afin de garantir un traitement équitable des dossiers réceptionnés et la transparence des procédures, les projets déposés selon les modalités décrites ci-dessous font l'objet d'une instruction par l'ARS sur la base d'une grille d'évaluation (annexe 3 du cahier des charges).

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine proposera un classement des projets par ordre de priorité à la DGOS **au plus tard le 3 octobre 2018** (instruction N° DGOS/R4/2018/189 du 24 juillet 2018 relative au calendrier de l'appel à projet national pour l'identification de dispositifs de prise en charge du psycho-traumatisme et au jury national).

3- Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures :

Pièce exigible :

Un dossier de candidature est à la disposition des acteurs en annexe 2 du cahier des charges « dispositif de prise en charge globale du psycho traumatisme ».



Le dossier de candidature doit être complété de manière exhaustive et signé du responsable de la structure candidate.

Le dossier de candidature devra répondre aux exigences du cahier des charges (annexe 1 du cahier des charges « dispositif de prise en charge globale du psycho traumatisme »).

Modalités de dépôt des candidatures :

a) Envoi par courrier

Les dossiers de candidature seront adressés en version papier avec la mention « **AAP Dispositif de prise en charge psycho traumatisme - NE PAS OUVRIR** » en **deux exemplaires** en lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, à :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie
AAP – Sanitaire
103 bis, rue belleville
CS 91 704
33.063 BORDEAUX Cedex

Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi.

Le promoteur pourra joindre à cet envoi, également dans une enveloppe cachetée comprenant une clé USB ou un CD-Rom reprenant en version électronique le dossier de candidature.

b) envoi par mail

L'envoi par courrier devra être doublé d'un envoi par mail lorsque le promoteur ne fournira pas de clé USB ou de CD-Rom reprenant en version électronique le dossier de candidature.

Dans ce cas, l'envoi du dossier de candidature par mail s'effectuera à l'adresse suivante :
ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à projet « Dispositif de prise en charge globale du psycho traumatisme ».

Pièces jointes : le dossier de candidature doit être au format PDF.

4- Publication et modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à projet sanitaire et ses annexes, seront publiés sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

5- Calendrier de l'appel à projet

Date limite de dépôt des candidatures : **10 septembre 2018**

Fait à Bordeaux, le

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

